
JUSTINE CHEW :

Hier, nous avons eu une suggestion de faire venir d'autres personnes à cet appel, les personnes qui avaient beaucoup d'expérience dans l'évaluation de la priorité communautaire qui avaient déjà déposé des dossiers de demande lors de la série de 2012 et qui pourraient nous en dire plus sur leur expérience parfois difficile. Donc nous avons essayé de contacter trois de ces parties prenantes mais une seule de ces personnes ayant déjà déposé un dossier communautaire est revenue vers moi.

Je vois que des personnes continuent à nous rejoindre. Il y a Jamie Baxter que nous avons également contacté, Edmon qui je ne sais pas sera en mesure de nous joindre. Et Jamie ne m'a pas répondu, donc je ne peux pas faire plus. C'était vraiment un peu à la dernière minute que nous les avons contactés.

Mais j'aimerais qu'on attende Jonathan. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent actuellement. J'espère bien prononcer vos noms. [inaudible] représente un syndicat européen dans les télécommunications avec .radio. Il y a eu un dossier .radio qui avait été déposé. Il y avait un dossier communautaire qui avait été déposé en 2012. Et .edu également était très actif. Comment le dire, comment l'exprimer ? Il y a des personnes qui ont promu véritablement la création d'une initiative à la GNSO concernant ces dossiers basés sur une communauté. Ce sera très utile d'avoir ces personnes pour répondre à d'éventuelles questions que nous pourrions avoir sur ce qui

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

s'est passé d'une manière historique revenant en arrière à la série de 2012. Nous aurons ainsi plus d'informations.

Je vois que Jonathan est avec nous et je vais lui donner la parole. Nous allons commencer cet appel. Je crois que...

JONATHAN ZUCK : Excusez-moi, je suis un petit peu en retard. J'espère que vous m'entendez bien.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, très bien.

YEŞİM NAZLAR : Nous pouvons commencer ?

JONATHAN ZUCK : Oui, allez-y Yeşim.

YEŞİM NAZLAR : Très bien, commençons l'enregistrement qui est maintenant lancé.

Bonjour, bon après-midi ou bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cet appel du CPWG qui va traiter uniquement des évaluations des priorités communautaires. Nous sommes le 16 avril, il est 13h00 UTC.

Sur le canal anglais, nous avons Jonathan Zuck, Olivier Crépin-Leblond, Cheryl Langdon-Orr, Vernatius Okwu Ezeama, Gordon Chillcott, Tijani Ben Jemaa, Joanna Kulesza, Joan Katambi, Jose Lebron, Jaewon Son,

Justine Chew, Holly Raiche, Marita Moll, Chokri Ben Romdhane, Priyatosh Jana, Bill Jouris, Yrjö Lansipuro, Alan Greenberg, Dave Kissoondoyal, Satish Babu, Roberto Gaetano, Aris Ignacio et Avri Doria.

Sur le canal espagnol, nous avons Sergio Salinas Porto et Alberto Soto.

Sur le canal français, nous avons Michel Tchonang Linze.

Nous avons reçu les excuses de Sylvia Herlein Leite, de Maureen Hilyard et de Matthias Hudobnik.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğdu et moi-même, Yeşim Nazlar. Je vais gérer l'appel aujourd'hui.

Nos interprètes de langue espagnole sont Marina et Lilian, nos interprètes de langue française sont Claire et Jacques.

Je vous rappelle s'il vous plaît de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole, pas seulement pour la transcription mais également pour l'interprétation de cet appel.

Je vais maintenant donner la parole à Jonathan Zuck, notre président de séance.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup.

Bienvenue à toutes et à tous pour cet appel où nous allons parler uniquement de l'évaluation des dossiers de priorités communautaires pour ce processus pour une prochaine série de gTLD que nous sommes en train de préparer.

Notre ordre du jour, c'est une présentation et un débat sur le CPE, l'évaluation des priorités communautaires. C'est très important pour At-Large. Justine Chew va prendre la parole et nous faire une présentation.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup Jonathan.

Vous voyez qu'il y a deux liens. Le premier, c'est la présentation que vous allez voir sur l'écran avec des diapositives PowerPoint. Et nous avons un lien vers un document Google. La petite équipe et quelques autres personnes qui ont beaucoup travaillé au CPE ont utilisé ce document Google et nous avons généré des propositions que nous allons étudier aujourd'hui.

Vous avez l'option de suivre soit avec le document Google, soit avec la présentation PowerPoint. L'avantage du Google, c'est que vous voyez les commentaires qui ont été postés sur le document comme base des arguments que nous allons utiliser pour effectuer et proposer certaines modifications. J'ai essayé de résumer également sur les diapositives PowerPoint ces points de vue. Une nouvelle fois, vous pouvez suivre soit sur l'écran, soit sur le document Google et la présentation PowerPoint.

Nous sommes à la deuxième page. Nous avons reçu des retours et une participation qui incluait également les expériences d'Edmon Chung et de Jamie Baxter qui travaillent procédures ultérieures – il y a un groupe de travail là-dessus. Donc on a reçu un retour de ces personnes et nous avons pris en compte leurs commentaires puisque ces personnes ont une expérience de dossier de candidature communautaire. La troisième

personne que j'ai mentionnée va pouvoir également donner des points de vue.

Je suis désolée qu'on ait contacté ces personnes uniquement hier et je crois que ces personnes ont beaucoup d'expériences intéressantes à partager avec nous. N'hésitez pas à demander de prendre la parole.

Nous avons en rouge ce que nous avons identifié comme étant les points un petit peu problématiques. En bleu, on va éventuellement en parler mais la priorité, c'est vraiment ce qu'il y a en rouge sur l'écran, par exemple la description, les différents liens qui existent sur ce terme nexus en anglais, question d'extension et ainsi de suite.

Nous passons à la diapositive suivante qui se concentre sur l'évaluation des priorités communautaires une nouvelle fois. Ce sont des informations dont vous êtes déjà bien au courant. J'espère que vous avez lu en avance ces 14 premières diapositives. Mais là, nous essayons de nous concentrer sur les critères d'évaluation pour les dossiers communautaires. Je ne vais pas vous parler du panel d'analyse. Nous n'avons pas de processus par lequel le panel CPE pour la prochaine série sera sélectionnée – c'est plus tard que cela va se faire, ce n'était pas à ce sujet.

Nous avons d'abord besoin de travailler à ces points aujourd'hui. On ne sait pas encore qui sera le panel chargé d'analyser les dossiers, mais les membres de ce panel CPE devront suivre des directives. On va parler de ces critères, de ces directives aujourd'hui qui sont dans le guide de candidature.

C'est quelque chose qui a été préparé par EIU, l'Economist Intelligence Unit. Il y a différents critères, différentes directives qui existent déjà et qui datent de la série antérieure de gTLD de 2012. Il y a eu quelques modifications qui ont été faites et qui vont être retenues pour la prochaine série. Mais certaines parties prenantes qui ont utilisé le CPE, cette évaluation de priorités communautaires, ils ont trouvé qu'il y avait des problèmes pour déposer des dossiers, pour que les dossiers soient bien analysés, sur l'interprétation de certains termes, les règles qui étaient utilisées aussi n'étaient pas toujours très claires. C'est ce qu'on va essayer de faire aujourd'hui, un travail là-dessus, et essayer de donner des limites ou de modifier certains textes, d'avoir des garde-fous qui puissent exister et être mis en place.

À la diapositive suivante, toujours historiquement ce qui a été fait au niveau de l'évaluation des priorités communautaires. Vous avez sur la colonne de gauche les problèmes qui se posaient. Ils fournissaient cette évaluation – on reviendra là-dessus. C'est la question du panel, donc on peut avancer.

Les critères CPE datant de 2012, c'est ce que nous avons en 2012. C'était des directives CPE en 2012. La différence avec la première diapositive que j'ai présentée, c'est que nous avons les scores, vous avez les points qui sont donnés. Vous avez besoin d'au moins 14 points sur 16 pour pouvoir faire une évaluation de priorités communautaires et avoir une priorité communautaire. Cela, c'est la section 4.2. Si vous avez le guide de candidature, vous pouvez suivre là-dessus et vous référer à ce document également.

Je voulais juste souligner si vous voulez le processus où nous avons cette Unité de renseignements économiques qui a travaillé et qui a commenté sur ces directives. En 2013, il y a eu une déclaration effectuée de l'ALAC et vous avez à l'écran ce qui a été dit par l'ALAC. Je crois que c'est un commentaire assez long et on a trois diapositives, six, sept et huit, qui sont consacrées à cette déclaration de l'ALAC.

On peut descendre dans la présentation. Nous avons la diapositive huit ; continuez s'il vous plaît, avancez. Voilà.

Nous sommes à la suite de cette déclaration de l'ALAC. Je trouve que c'est important d'avoir le commentaire pour qu'on n'ait pas à aller le chercher – c'est pour cela que je l'ai mis sur la présentation. Là, à la diapositive 10, on parle du processus pour la série de 2012. Il y a eu une révision du programme qui a été conduite à la demande du Conseil d'Administration de l'ICANN. Un rapport a été effectué et le groupe des procédures ultérieures PDP a travaillé là-dessus. Il y a eu des commentaires d'effectués. On peut avancer.

Cela, ce sont les derniers commentaires publics qui datent de 2018. Nous passons au point suivant. Voilà où notre travail doit véritablement commencer.

Nous avons les quatre critères que vous voyez et les sous-critères qui existent pour chacun de ces quatre critères. Et nous avons les lignes de conduite qui s'appliquent.

Aux diapositives 13 et 14, nous avons eu les principes qu'il ne faut pas oublier et garder à l'esprit dans le cadre de l'amélioration de cet ensemble de règles et de lignes de conduite. Il y a cinq principes qui

proviennent des commentaires que nous avons reçus et des points de vue des parties prenantes, au niveau de l'équité par exemple, premier point. Donc gardez ces points à l'esprit s'il vous plaît lorsqu'on travaille sur le texte en tant que tel.

En ce qui concerne l'aspect de l'équité – j'ai essayé de limiter le nombre de diapositives donc c'est écrit un peu petit sur l'écran –évidemment, l'équité est un principe extrêmement important, tout à fait désirable. Mais souvent, c'est sur la base de notre expérience passée. Lors de la série de 2012, on ne pouvait se baser sur beaucoup d'expériences, c'était assez nouveau. Mais maintenant, nous avons déjà eu une série, donc on sait ce à quoi s'attendre et on pense pouvoir améliorer le processus qui n'a pas du tout été parfait, donc essayer d'obtenir une plus grande équité.

Il y avait des problèmes de flexibilité en 2012. On en a parlé dans nos commentaires publics de l'ALAC. Il faut vraiment incorporer un niveau de flexibilité pour avoir un aspect juste et équitable dans ce processus. L'interprétation du terme des communautés par exemple est très importante. Si on veut être juste et équitable, on doit avoir beaucoup d'expertise dans le cadre de l'interprétation du terme de communauté. Même le panel a des liens avec le panel d'évaluation. Donc on a besoin de plus d'expertise je pense sur ce qui se passe au niveau local. Et il est important de comprendre la nature des différentes communautés, comment ces communautés sont-elles reconnues, comment sont-elles gérées, comment sont-elles galvanisées, développées. C'est ce deuxième principe, le principe communautaire ; ce sont des dossiers basés sur un aspect communautaire.

Ce qui était difficile, c'est que cela veut dire différentes choses pour différentes personnes, le terme communauté ; cela dépend à qui on demande. Donc si on demande au panel : « Qu'est-ce qu'une communauté ? », vous n'allez pas avoir toujours une très bonne compréhension du terme communauté.

Je pense que je ne veux pas blâmer l'EUI mais on a dit qu'ils étaient plus orientés sur l'aspect business, donc ils avaient une structure de membres très stricte et donnent plus d'importances aux associations commerciales et d'affaires et moins aux communautés organisées, comme s'associer aux groupes marginalisés, aux groupes ethniques, aux groupes culturels, aux groupes de communautés d'indigènes qui sont assez bien organisés en général mais qui sont organisées de manière moins stricte, qui ont une administration moins bien organisée. Pour ces communautés, on a fait certains commentaires concernant la possibilité de lier les sous-critères. Et un de ces sous-critères, si on évalue cela et qu'on donne une notation de zéro, cela va entraîner une difficulté. Donc il faut analyser la possibilité de séparer cela de façon à ce qu'on ait des notations indépendantes les unes des autres puis des choses comme si l'on va évaluer des critères en particulier, comme des compétences, et l'importance qu'on va donner à chaque critère.

Le quatrième principe que nous évaluons ou analysons est le double-danger. Quand j'utilise ce terme de double-danger, je parle du problème dans lequel on a des candidats qui vont présenter des candidatures qui vont passer aux périodes de commentaires publics. À ce moment-là, on peut avoir une opposition ou des gens qui sont contre cette candidature. Si cette opposition surgit, si ces commentaires contre apparaissent et sont résolus pendant la période de commentaires

publics, à ce moment-là, il doit y avoir un processus d'opposition qui doit être mis en place. Il faut y réfléchir, il faut le voir de cette façon.

Donc une candidature est présentée à la période de commentaires publics, il va y avoir une première période de commentaires publics qu'on appelle le commentaire de la candidature. Et lorsque cela est présenté au CPE, le CPE va apparaître dans la suite du processus parce qu'il faut d'abord passer par une évaluation. Il faut que la candidature soit pré-évaluée pour voir s'ils répondent à certains critères, ensuite on va pouvoir l'analyser. Et le CPE va commencer à analyser cela. S'il y a certaines choses comme par exemple des prérequis, s'il y a par exemple une chaîne avec un ensemble conflictuel, à ce moment-là, le candidat communautaire va présenter cela au CPE.

Si l'on a ces critères exigés qui sont satisfaits, que va-t-il se passer ? Le candidat qui veut présenter cela au CPE doit payer un dépôt. Une fois que ce dépôt est payé, on va inviter des personnes qui sont contre cette candidature en particulier.

Le processus en lui-même, j'espère que vous voyez ici le fait que comme il y a une opposition qui va aussi être invitée à prendre la parole, dans certains cas, l'opposition peut être présente aussi pendant la période de commentaires de la candidature. Si une opposition a déjà été présentée pendant la période de commentaires de cette candidature, il ne faut pas que cela soit présenté à nouveau comme opposition. C'est un petit peu le sens de ce double-danger.

Le cinquième principe est la responsabilité et l'accès aux ressources. C'est un point important. C'est tout à fait nouveau parce que pendant la série de 2012, nous n'avions pas ce processus pour presque toutes les

évaluations. Donc quelqu'un qui ne pouvait pas gagner auprès du CPE et qui pensait que la notation donnée par l'évaluateur n'était pas équitable ou qui pensait qu'il y avait une bonne raison de faire appel ne pouvait pas faire appel parce qu'il n'y avait pas de mécanisme pour faire appel.

Donc c'est quelque chose que groupe des procédures ultérieures a voulu modifier en fonction des mécanismes de responsabilité. Nous sommes en train de mettre en place un processus d'appel pour les évaluations dans certains cas, donc un mécanisme pour faire appel qui sera disponible dans la prochaine série. Voilà.

Nous passons maintenant à la prochaine diapositive s'il vous plaît. Ici, nous allons analyser la première partie du texte. Il s'agit des sous-critères de délimitation dans le cadre de l'établissement de la communauté du critère 1. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à le faire.

Il faut se souvenir du principe dont nous parlons ici, du principe et du fait qu'il s'agit du travail d'une petite équipe avec la contribution de certaines parties concernées et nous essayons d'analyser, de voir comment cela peut aider l'expérience de la prochaine série. Nous devons analyser le texte et le modifier en fonction des critères et des directives. Il est clair que le souhait de notre groupe sera bien sûr de servir la communauté et de répondre à notre objectif qui est de continuer et de mettre en place cette série.

En termes de notations pour les sous-critères de délimitation, un candidat va avoir une note de 2 pour ce sous-critère. Il va expliquer dans sa candidature la délimitation ou la définition de la communauté

qui existe. Donc communauté selon qui ? Cela est important. Ensuite, les perspectives visant à déterminer qui est cette communauté. Deuxième point, lorsque l'on parle de délimitation, de définition d'une communauté clairement organisée, est-ce que cela va donner lieu à ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est-à-dire des membres structurés de manière très claire avec des liaisons très claires avec la communauté dont on parle et ses membres ou une organisation commerciale ? C'est un exemple clair de ce qui pourrait être une communauté clairement délimitée et organisée.

Si on regarde cette définition, on se rend compte qu'il y a de nouveaux problèmes contre des communautés moins bien organisées qui peuvent surgir. À ce moment-là, ce que l'on suggère, c'est que l'on pourrait avoir la note 1 qui serait modifiée pour avoir raisonnablement délimité, donc clairement délimité serait 2 et raisonnablement délimité donnerait la note 1.

HOLLY RAICHE :

Ce problème en particulier était un commentaire sur lequel Olivier aussi voulait intervenir. Je pense que nous devons décider dans quelle mesure nous voulons étendre cette idée d'organisation en communauté ou autres. On a une définition de la communauté qui est un groupe de personnes qui vont agir de manière collective, exprimer des opinions de manière collective.

Je ne sais pas, c'est peut-être un peu trop large. Je me demande si l'on peut définir de manière raisonnable un groupe qui pourrait être titulaire de noms de domaine. Et je pose cette question et je pense qu'Olivier, Alan et tous les autres posent aussi cette question : est-ce que cela est

raisonnablement délimité et suffisamment large ou est-ce qu'il nous faut avoir quelque chose de plus large qui tienne compte du fait que – un des candidats était par exemple était .gay et il a été refusé parce que tout le monde n'est pas considéré comme gay, il y en a qui sont considérés comme queer, d'autres qui sont considérés comme trans. Et gay ne représente pas l'ensemble du groupe de cette communauté, donc cette demande a été rejetée. Cela montre les difficultés que l'on peut avoir dans ce domaine.

Je m'arrête ici. Je vais laisser les autres peut-être donner leur opinion. Quand on parle de délimitation, de quoi est-ce que vous voulez que l'on parle ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Justine.

Je pense que comme vous le savez, le point le plus important ici dans notre panel est de faire une évaluation qui soit subjective. Quand on dit clairement organisé ou raisonnablement organisé, comment est-ce que l'évaluation de ce type d'organisation, clairement ou raisonnablement organisé, comment est-ce que cela va se faire ? Quels sont les indicateurs objectifs qui vont nous permettre de mesurer ce « clairement » ou ce « raisonnablement délimité » ? On en est toujours à la même position qu'auparavant, c'est-à-dire que les membres du panel devront décider en fonction de leurs propres critères personnels.

Merci.

ne peuvent pas être prévus à l'avance, qui sont tout à fait inattendus. C'est mon expérience en tout cas. Peut-être que nous devons trouver les personnes qui sont des experts dans la question, peut-être que l'EIU à cause d'un problème qu'il y a eu, leur refus de rentrer dans la discussion avec les personnes qui représentaient la communauté parce qu'ils ont dit que tous ces gens-là avaient des intérêts et ils n'ont pas voulu échanger avec eux.

Nous ne pouvons pas standardiser, nous ne pouvons pas organiser ce processus qui a déjà commencé. C'est très difficile de le réorganiser. Donc nous devons être sûrs que la prochaine fois, nous aurons des vont qui vont participer qui vont comprendre vraiment bien de quoi il s'agit.

Nous avons des représentants de cette communauté qui est déjà reconnue dans le monde réel, la communauté gay par exemple représentée dans différentes institutions mondiales. Est-ce que vous avez consulté ces personnes ? Est-ce que vous les avez jointes ? Parce qu'il y a une union par exemple de radios mondiales qui est reconnue comme un membre d'ECOSOC. Si vous les joignez, vous leur dites que nous voulons avoir notre propre idée concernant les communautés.

Je dirais que si l'on identifie mal un sujet, il n'y a aucune manière de parvenir à un consensus ou un accord. C'est ici à mon avis un point crucial. Il faut savoir ce qu'est une communauté sinon, nous aurons de nouveau un problème. Nous ne pourrons pas planifier à l'avance toutes les possibilités.

JUSTINE CHEW :

Merci.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine.

Giacomo, vous avez ici mis l'accent sur un point important. J'aime bien voir des mesures objectives. Le problème c'est qu'en général, ces paramètres objectifs sont utilisés pour réduire le nombre de candidatures ou le nombre de candidatures sélectionnées. Le problème, c'est le contraire. Mais ce que Giacomo a dit est très important aussi.

Merci.

JUSTINE CHEW : Alan, allez-y, vous avez la parole. Alan, si vous parlez, on ne vous entend pas.

ALAN GREENBERG : Est-ce que vous m'entendez ?

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Si on a des exigences concernant les objectifs, on va avoir besoin d'un système nous permettant d'organiser tout cela. Le gros problème, c'est que les communautés sont quelque chose qui varient beaucoup, donc on risque d'avoir des choses qui vont fonctionner cette fois-ci mais qui ne vont pas fonctionner dans tous les cas. On doit analyser ce concept, on doit essayer de l'élaborer un petit peu plus, on doit essayer de voir quels sont les critères qui peuvent s'appliquer dans tous les cas avec une certaine souplesse.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup.

Je crois que c'est une main ancienne, Giacomo ? Très bien. Désolée.

Je comprends bien ce que vous dites. Nous essayons de trouver plusieurs angles à ce problème, d'avoir des lignes de conduite assez larges mais qui soient gérables, qui puissent bien fonctionner.

Deuxième angle, s'assurer que le panel qui va évaluer soit un panel d'experts ayant une bonne expertise pour qu'ils puissent bien déterminer leurs choix.

Ce que nous avons comme premier problème, c'est est-ce que les lignes de conduite sont assez larges mais gérables ? Il faut qu'il y ait une description raisonnable. Est-ce que vous pensez que cela va régler le problème ? Dans ce cas-là, nous devons avoir ces changements.

La question du bon panel, c'est une sélection des membres de ce groupe. Et également, on peut forcer le panel à faire des consultations avec les experts, les consultants de haut niveau. Donc c'est assez complexe parce que vous devez avoir les critères et les critères qui soient en rapport avec le dossier. Mais les évaluateurs doivent pouvoir être indépendants et donner un score indépendamment les uns des autres. Je crois que je dois rajouter un petit peu cela parce que parfois, il y a des préjugés. Les évaluateurs ont parfois fait preuve de préjugés.

Je vois une main de levé à nouveau.

GIACOMO MAZZONE :

Je crois que d'avoir le bon panel, cela ne me préoccupe pas trop. Je crois que la solution naturelle, c'est maintenant que nous avons établi la communauté des personnes qui vont déposer des dossiers, je crois que les membres du panel vont être en mesure de juger. C'est un processus très difficile avec une sélection très étroite, donc il va y avoir des objections de soulevées. Êtes-vous véritablement une communauté ? Il y a beaucoup de questions qui vont se poser. Il faut que les communautés, effectivement, se définissent en tant que tel. Par exemple un domaine pour la radio ne va pas rentrer en compétition avec les Roms ou avec la fédération sportive du tennis ; c'était bien délimité.

Donc je crois que la logique de l'ICANN n'est pas toujours très claire, mais vous avez un panel de personnes reconnues comme étant une communauté et qui procèdent à un examen très strict. Et je suis sûr qu'on va pouvoir consolider cela.

En ce qui concerne les directives, je dirais qu'on peut améliorer un petit peu ces directives. Il faut faire face à la réalité, il faut accepter cette réalité. Il y a des organisations mondiales qui reconnaissent des communautés avec des représentants de ces communautés et cela, c'est important pour nous. Cela nous permet d'identifier qui est cette communauté, qui la représente. Et le panel de l'ICANN ou l'EIU, l'Economist Intelligence Unit, peut reconnaître tout à fait qui peut représenter une communauté indigène par exemple. Cela doit être résolu pour les prochaines lignes de conduite et pour la prochaine série.

ALAN GREENBERG :

Je serai très bref.

Je suis d'accord. Les communautés existantes, c'est un bon concept. Mais vous savez, il y a les règles d'approvisionnement de l'ICANN, il y a parfois des systèmes commerciaux. Cela peut être .broadcast par exemple et là, il peut y avoir un conflit avec la radio puisqu'il s'agit d'émettre, que ce soit broadcast pour la télévision ou la radio.

JUSTINE CHEW :

Merci Alan. Ce sont des problèmes possibles qui peuvent se poser.

Alors comment avoir une sélection claire des membres du panel ? Cela, il faudra que l'on revienne là-dessus. Ce n'est pas véritablement ce qu'on analyse aujourd'hui.

Je vois qu'il ne nous reste que 15 minutes, donc on n'a pas bien avancé aujourd'hui. Mais j'aimerais vraiment qu'on parle un petit peu en détail de ces questions, c'est important parce qu'on doit trouver un consensus pour avancer.

Sur la diapositive 16, deuxième transparent, les seuils, les délais, le calendrier également, les communautés qui existent déjà. En 2012, on nous a dit qu'il fallait que la communauté soit active depuis 2007. Maintenant, on doit trouver une autre date. Je ne pense pas que cela doit être trop restrictif, je dirais que ce devrait être avant le lancement de la fenêtre de dépôt de dossiers. Très bien. Vous pouvez avancer s'il vous plaît.

Toute cette question de bien délimiter, de bien décrire, vous avez les définitions qui ont été utilisées pour définir véritablement les scores. On

a les sous-critères comme le terme communauté qui est utilisé partout dans le texte. Comment déterminer ce qu'est une communauté ? Là, on parle de l'utilisation du terme de communauté. Et plus de cohésion que seulement une communauté d'intérêt, il y a l'aspect cohésion qui doit beaucoup rentrer en ligne de compte, une prise de conscience d'appartenance de la communauté de la part de ses membres.

Et on a parlé une nouvelle fois d'une existence de la communauté datant d'avant septembre 2007 – c'était pour 2012 – pour qu'il y ait une certaine longévité si vous voulez. Ce n'est pas une mode, c'est une communauté solide, bien ancrée. Pour l'aspect de longévité, je crois qu'on ne peut pas donner des gTLD à des entités qui vont peut-être disparaître, qui ne vont pas rester sur le long terme.

Mais il y a cet élément de communauté qui existe toujours et ce que je suggèrerais une nouvelle fois, c'est l'aspect flexibilité raisonnable, donc devant être interprété d'une manière raisonnablement flexible mais doit dépasser une simple communauté d'intérêt – c'est ce qui est indiqué en rouge – avec une prise de conscience et une reconnaissance de la communauté parmi ses membres. Pour cela, on a besoin de véritables experts de la communauté au niveau régional ou international qui soient connus et reconnus.

Vous voulez réagir là-dessus ? Personne ne veut réagir sur ces changements proposés indiqués en rouge ? Bill.

BILL JOURIS :

Excusez-moi, j'ai trouvé comment allumer le micro.

Le seul commentaire que j'ai : est-ce qu'on est en mesure de déterminer qui est un expert sur ce thème ? Est-ce que nous avons déjà un groupe d'experts qui existe ? Est-ce qu'on peut faire référence à des personnes qui sont véritablement des experts ?

JUSTINE CHEW :

Je n'ai pas de réponse à cela. Ce qui me préoccupe un petit peu, c'est retirer certains termes. Je crois que cela dépend véritablement de quelles communautés on parle, de quelles communautés on décrit.

Giacomo ?

GIACOMO MAZZONE :

Merci.

J'ai quelques réponses pour cela. Vous n'avez pas une reconnaissance universelle de la communauté. Par exemple l'UNESCO, c'est un endroit où on a des communautés linguistiques, culturelles, aborigènes, indigènes qui sont reconnues, classifiées et on sait comment communiquer avec ces communautés. Par exemple, l'UNESCO connaît bien par exemple les diverses communautés du monde.

Vous pouvez aller au cas par cas. Pour la communauté de la radio par exemple, nous avons bien entendu une union, nous avons l'UIT, nous avons les éléments de télécommunication, nous avons les différents syndicats ou groupes qui regroupent et qui représentent depuis 75 ans les radios qui existent. Pour les sports, c'est pareil. Nous avons des fédérations sportives. On n'a pas à aller demander à une fédération sportive de prouver qu'il s'agit d'une communauté. Ce dont on parle ici,

c'est qui pourrait juger mieux que la communauté elle-même de quelque chose qui existe depuis parfois des centaines d'années ? Donc je crois qu'il faut voir cela au cas par cas. Et je crois que l'UNESCO peut être tout à fait utile à ce niveau.

Je crois donc, pour traduire ce qui a été dit auparavant, qu'il doit y avoir une reconnaissance de la communauté au niveau mondiale de la part des institutions mondiales et internationales qui existent. Et cela permet de clarifier l'aspect communauté.

On a parlé des conflits d'intérêt. Est-ce qu'on doit avoir une communauté .broadcast par exemple ? Ce qui est important pour nous, c'est que notre communauté utilise sa propre marque. Et ce n'est pas une question financière, on n'est pas là pour gagner de l'argent ; c'est pour mieux servir les membres de la communauté que nous avons ces initiatives. Et si vous avez .broadcast, cela ne me cause pas de problème parce que moi, je ne suis pas en compétition commerciale et financière avec d'autres groupes. Ce que je n'accepterais pas, c'est que .tv soit exploité par une compagnie privée alors que nous avons le Tuvalu qui est un pays. Cela, c'est inacceptable. On ne peut pas avoir un système de rançon pour un pays de la part d'une association privée.

JUSTINE CHEW :

Désolée, je vais vous arrêter ici parce que nous avons de moins en moins de temps. Mais ne revenons pas à la question du panel, on va revenir là-dessus lors d'un autre appel. Mais .tv, c'est un ccTLD, ce n'est pas un gTLD. Ce n'est pas ce dont on peut parler aujourd'hui.

GIACOMO MAZZONE : C'est la raison originale pour laquelle on ne voulait pas qu'il y ait de chantage par rapport à .tv ; c'est important pour nous.

JUSTINE CHEW : Ce n'est pas un problème à At-Large que nous pouvons gérer. C'est une question de ccTLD et on ne travaille sur les ccTLD à At-Large.

Il ne nous reste que trois ou quatre minutes. Je vais voir avec Jonathan ce que l'on peut faire, comment on va gérer cela à l'avenir. On aura besoin d'un autre appel je crois parce qu'on a beaucoup d'autres points à aborder. Qu'en pensez-vous, Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Merci Justine.

Est-ce qu'on a un appel juste après ou est-ce qu'on peut poursuivre un petit peu plus ? Cela dépend également des interprètes. On va leur demander.

YEŞİM NAZLAR : On avait une heure pour cet appel. Je peux voir avec les interprètes. Vous m'entendez ? Je crois que vous m'entendiez mal tout à l'heure, désolée. Donc l'appel était prévu pour 60 minutes. Je peux demander aux interprètes pour une extension. Mais je ne crois pas qu'on pourra tout couvrir de toute façon. Je crois qu'on peut également prévoir un autre appel la semaine par exemple ou quand vous voulez.

JONATHAN ZUCK : Je voulais voir d'abord si on peut continuer aujourd'hui.

YEŞİM NAZLAR : On peut continuer aujourd'hui, pas de problème. J'ai reçu la confirmation des interprètes qui peuvent continuer à travailler. Donc poursuivez et on organisera également un autre appel. Mais je vais vous dire combien de temps on peut rester. Donc poursuivez s'il vous plaît. Allez-y, nous allons continuer encore un petit peu.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup.

Je vois qu'il y a une note ici dans le chat de Giacomo. Je suis tout à fait d'accord, le lien qui était là n'était pas disponible avant hier parce que vous ne le savez peut-être pas mais nous avons une petite équipe de SubPro qui travaille dans beaucoup de thèmes, procédures ultérieures SubPro. Et je voulais leur donner la possibilité de donner leur opinion avant de présenter parce que sinon, on ne sait plus très bien qui a commenté et qui n'a pas commenté et on a besoin de travailler sur quelque chose.

Maintenant que le lien du Google Doc est ouvert à tous, je vous invite à aller regarder, voir un petit peu et nous dire si, en fonction de nos discussions, vous trouvez des modifications à faire dans le texte. La seule chose que je vous demande, c'est que quand vous faites des commentaires, vous ne pouvez pas ajouter des choses dans ce document Google donc si vous voulez ajouter quelque chose, mettez-le sous la forme d'un commentaire avec les suggestions que vous proposez.

Nous allons continuer puisque Yeşim m'a donné l'autorisation de le faire. Et nous allons passer à la prochaine diapositive. Bien.

La prochaine définition dans ce point des critères ici est la délimitation. Ici, vous voyez qu'il y a un problème parce que on parle de délimitation qui est liée aux membres ou à la définition de la communauté et cela va donner lieu à un score élevé. Mais de nouveau, on a un problème au niveau du score. Ici, il faut savoir ce qu'est un membre, définir ce qu'est une communauté structurée avec des membres, quelque chose comme une association. Et de nouveau ici, il y a un problème. Bien sûr, il serait plus facile d'identifier la façon dont on donne le score, mais il nous faut voir ce qu'est une communauté, s'il s'agit d'un groupe marginalisé, d'un groupe linguistique, quelque chose qui n'a pas vraiment une délimitation claire, une définition claire au niveau de ses membres et à ce moment-là, on a un problème.

Vous avez ici des propositions qui ont été faites pour modifier ce texte afin d'essayer de lui donner une certaine flexibilité lorsqu'on parle de la définition de la délimitation. Nous avons essayé de donner davantage d'importance aux communautés moins clairement délimitées avec leurs membres moins clairement définis.

Et les changements proposés ici sont parce que c'est possible – ce n'est pas toujours le cas – que certaines communautés ne sont pas délimitées clairement. À ce moment-là, nous ne devons pas oublier que certaines communautés ne sont pas clairement définies avec des délimitations claires mais qu'elles doivent quand même être prises en compte.

Ici, on parle à nouveau de certains cas en fonction de la façon dont cette communauté a été définie, par qui elle a été définie. Par exemple .child,

la communauté ciblée ici pour .child sera une communauté d'enfants mais on ne s'attend pas à ce que ces enfants soient des membres de ce gTLD parce qu'il s'agit d'enfants. Est-ce qu'ils ont donc la conscience d'être regroupés dans un groupe qui serait formé par des enfants ? Ce sont des adultes qui vont jouer au rôle ici, ce sont les gardiens de ces enfants, donc ce sont les parents ou toute personne qui vont être les membres de cette communauté de .child. Maintenant, est-ce qu'ils sont considérés comme des membres de cette communauté ? C'est une question qu'on peut se poser. Donc on peut discuter des extensions nous permettant de permettre aux gens d'être considérés comme appartenant à cette communauté.

Ici, les propositions de changements parle de flexibilité dans l'interprétation du terme de communauté en incluant une communauté qui contienne différents types de membres en fonction de la description faite, mais incluant aussi des communautés dans lesquelles un expert va définir cette communauté et va parler des leçons tirées de cette communauté culturelle, les connaissances traditionnelles de cette communauté nous prouvant que cette communauté existe. Et ce sera l'expert qui décidera que cette communauté doit être considérée en tant que communauté. C'est le deuxième point en termes de ce que l'on pourrait considérer comme une communauté.

Ensuite dans le troisième point, on parle d'une communauté délimitée de manière raisonnable et préexistante. Ce sont les deux critères à considérer ici.

Le dernier point porte sur les cas où cela n'est pas clair, on ne peut pas indiquer une définition claire pour donner cette notation, ce score.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Je regarde dans le chat... bien. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Pas d'autres commentaires ?

Nous avons ici la possibilité d'analyser ce texte un peu plus dans le détail. Je dirais que c'est une première approche. Je sais que ce travail n'est pas parfait, que ces modifications du texte ne sont pas parfaites. Mais nous voulons interpréter le texte en fonction des plaintes que nous avons reçues. Je vous demanderais de regarder un petit peu de nouveau ces modifications dans le Google Doc. Pour le moment, s'il n'y a pas de commentaires immédiats, je vous propose de passer...

On mon propose de prolonger cette téléconférence de 30 minutes. À partir de maintenant ou à partir du moment où vous me l'avez dit ?

YEŞİM NAZLAR : Si vous voulez, nous continuons jusqu'à la demie.

JUSTINE CHEW : Parfait. Nous allons passer à la diapositive suivante s'il vous plaît. Bien.

De nouveau, la définition de préexistante. Il y a beaucoup de controverses là-dessus. C'est quelque chose que nous avons voulu changer. Cela reflète ce qui a été dit, c'est-à-dire dans la mesure où il existe des priorités, si cela a été fait dans le délai, acceptons cela.

Ensuite, nous avons parlé d'organiser ; on parle d'organiser. Cela peut être indiqué par la communauté par des documents, par des activités de la communauté. Ici, les directives d'évaluation disent qu'il faut démontrer que l'entité a administré la communauté. Un des

commentaires qu'on a faits est d'administrer la communauté n'est pas quelque chose de vraiment très correct pour décrire cette fonction d'organisation parce qu'administrer semble impliquer qu'il y a une structure importante. Donc ce que j'essaie ici de proposer, c'est d'ajouter « ou soutenir la communauté », donc « administrer ou soutenir la communauté » de façon à avoir ce concept de communauté organisée d'une manière ou d'une autre.

Giacomo, allez-y.

GIACOMO MAZZONE :

Il y a un autre élément que nous devons considérer qui était très clair. Dans le cas de .gay, une des raisons pour lesquelles .gay a été refusé était qu'il n'était pas organisé et qu'il n'existait pas dans le monde entier. Donc le manque de présence au niveau mondial a été considéré comme une faiblesse de la communauté.

Ces critères ont été définis auparavant par d'autres et ils portent sur différents aspects. Mais il est très difficile de rentrer dans des organisations civiles. C'était le cas de .gay parce que finalement, dans certains pays, cela va à l'encontre de la loi. Donc il faut inclure ce type de différences. On ne peut pas appliquer le même système de mesures, les mêmes critères pour tous les types de communautés. Certaines communautés ont des difficultés pour s'exprimer librement et donc méritent des critères différents pour leur évaluation. Et surtout, je dirais que la délimitation est un des problèmes que nous devons aborder en premier lieu, la définition.

JUSTINE CHEW :

Vous avez tout à fait raison, Giacomo. Je pense que .gay est un bon exemple du problème tel qu'il est. C'est ce que nous essayons d'analyser lorsque nous essayons d'accroître la flexibilité du terme de communauté. Comme vous l'avez dit, certains membres ne sont pas classés en tant que membres parce que pour des questions légales, c'est interdit dans leur pays d'appartenir à cette communauté ou parce qu'ils ne sont pas vraiment ou nécessairement des membres mais ils soutiennent cette cause.

Donc il n'est pas nécessaire d'être gay pour soutenir cette cause, mais vous voulez être considéré comme étant lié à cette communauté. Donc c'est quelque chose qui pourrait être considéré non pas de manière stricte. Je ne sais pas ce qui va au-delà ici, mais nous devons d'une manière ou d'une autre étirer un petit peu cette ligne, ne pas être trop ouverts mais être suffisamment ouverts pour qu'il n'y ait pas de groupes qui soient désavantagés, des groupes qui existent pourtant.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Est-ce qu'il y a des modifications du texte que vous voudriez proposer concernant le terme d'administrer ou de soutenir ? Marita, allez-y.

MARITA MOLL :

Bonjour Justine.

Je pense qu'on pourrait peut-être plaider ou parler au nom d'une communauté. C'est peut-être un rôle important ici parce qu'il y a toutes ces communautés qui se sont portées candidates et on doit leur donner un espace pour prendre la parole. Voilà, c'était mon commentaire.

de conscience de la communauté, tenir compte des membres. Qui devraient être ces membres ? Les membres décrits dans la candidature faite par le candidat ou une définition faite par d'autres personnes ? Sinon, la candidature ne sera pas considérée comme liée à la communauté réelle. Le score zéro dans les deux cas. Ici, il y aurait un biais qui serait présent dans les deux sous-critères.

Ce que nous proposons ici, c'est d'éliminer ce type de terminologie qui permette que ce biais existe entre les deux sous-critères et d'ajouter un élément pour que la communauté puisse être reconnue par l'expert communautaire ou l'expert dans ce domaine particulier.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur ce point ? On me dit que c'est exactement ce qui a annihilé le .gay. Christopher, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Bonjour à tous. Merci Justine.

Je suis un petit peu en retard, je m'en excuse. Je crois qu'il y a eu une erreur... En tout cas, je ne pouvais pas venir avant.

En fonction des textes que l'on a ici, la rédaction originelle et celle que vous voulez maintenant proposer, je pense qu'il faudrait que ce soit traduit par la suite dans différentes langues pour établir si ce style un peu recherché qui cherche les compromis va être bien compris en espagnol, en chinois, etc. Je pense que cela ne sera pas difficile de copier et de coller certains paragraphes dans ce texte et de faire une traduction automatique et demander aux autres groupes linguistiques, à la communauté de l'ICANN ou au personnel de l'ICANN de réviser les résultats. Mais je continue à avoir quelques réserves concernant la

politique de notation du score et en général aussi la façon dont on
pouvoir être capables de parler de la même chose suite à une
traduction dans d'autres langues de ce même document.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Christopher. Ce n'est pas un commentaire sur ce point en
particulier, c'est un commentaire sur ce document donc nous pouvons
passer à la diapositive suivante.

Nous allons passer à un autre sous-critère sous le même critère, il s'agit
de l'extension. Prochaine diapositive.

Ici de nouveau, on parle de la notation, de la définition et des directives.
Ici, la notation indique si la communauté est considérée en fonction de
sa taille importante et en fonction d'une pérennité importante ou bien
si la communauté a un de ces deux aspects ; deux points dans le
premier cas, un point dans le deuxième cas, répondre à ces critères.

Je pense qu'on peut se demander pourquoi deux, pourquoi un au
niveau du score. Si le candidat répond à ces deux critères, c'est-à-dire la
taille et la longévité, il va avoir deux points et s'il répond à un de ces
deux critères, il va avoir seulement un point et sinon, zéro point.

Ici, on parle d'une communauté. De quelle communauté en particulier ?
La communauté décrite par le candidat ou est-ce qu'on est capable
d'étendre cette définition aux différentes parties liées ? Je reprends
l'aspect de .child, quand on parle d'une communauté formée par des
enfants, en réalité, c'était décrit dans la candidature et c'est une

communauté formée de parents mais aussi une communauté formée par des agences gouvernementales qui travaillent avec des enfants ou qui concernent les enfants. Donc ce groupe de membres de la communauté a été considéré par le EIU comme ne faisant pas partie de la communauté. C'était beaucoup trop large.

Des commentaires ou des questions ? Aucun commentaire ?

Je voulais simplement indiquer que nous voudrions avoir un lien qui existe entre l'extension et la délimitation. Je crois que cela devrait être séparé. Cela, il est important de bien capturer cela et de défendre ces points de vue.

Je ne vois pas de personne voulant intervenir.

En ce qui concerne l'explication, Giacomo, peut-être que vous pourriez nous expliquer quel était véritablement le processus par rapport au mécanisme de notation ? Si vous pouviez le faire, ce serait très apprécié. Allez-y Giacomo.

GIACOMO MAZZONE :

Désolée de beaucoup intervenir, mais il y a beaucoup de choses à aborder. Donc 14 sur 16, c'était pratiquement impossible d'arriver à ce niveau de notation pour tous les dossiers communautaires parce qu'en effet dans certaines régions c'était illégal, il n'y avait pas de structure partout, parce que la communauté était trop petite, d'autres limitées.

Donc nous avons observé que 14 sur 16 était impossible à atteindre. Et lorsqu'on l'a dit à l'ombudsman et aux gens de la GNSO par rapport au guide de candidature, ils nous ont dit que ce qui les préoccupait à

l'époque, c'est que les dossiers communautaires pouvaient être utilisés pour tricher. Des pirates par exemple voulaient exploiter une faille et qui voulaient utiliser des noms communs .music par exemple et utilisaient ces mots très communs pour éviter de passer par les dossiers qui étaient en concurrence. Donc ils utilisaient ces dossiers communautaires pour en fait des aspects financiers. D'un autre côté, la GNSO et ainsi de suite devaient être très prudents par rapport à ces dossiers communautaires.

Mais en fait, nous, on a vu autre chose. Les compagnies commerciales ont exploité les noms de domaine en utilisant tous les moyens possibles, les menaces, le chantage, l'opposition, l'utilisation de faux documents pour véritablement tuer ces dossiers communautaires. C'est pour cela qu'il faut absolument réviser les principes et il faut inclure ces dossiers communautaires et réduire les abus. Et il faut qu'il y ait des outils de l'ICANN. Et l'ICANN voulait limiter les abus au niveau commercial mais il faut être très prudents par rapport aux dossiers commerciaux également.

Une nouvelle fois, la note de 14 sur 16, c'est absolument impossible à atteindre. Si vous regardez les scores, vous allez voir qu'ils n'ont jamais été atteints par ces dossiers communautaires parce que les critères étaient impossibles à atteindre et à respecter.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup Giacomo. Je crois que c'est quelque chose que nous devons regarder de plus près à la suite de cette consultation parce que nous voulons aujourd'hui étudier ces sous-critères. Vous nous avez dit que 14 sur 16, c'est très difficile à atteindre. Je crois que nous avons

besoin de ces quatre critères qui existent toujours avec un maximum de quatre points chacun. Peut-être que trois sur quatre et si on atteint 12, peut-être une note un petit peu différente pourrait être retenue ; il faut qu'on y réfléchisse. Merci de votre point de vue.

Il n'y a pas d'autres commentaires donc nous pouvons avancer à la diapositive 23. Il ne nous reste que trois ou quatre minutes.

En ce qui concerne l'extension, on parle de la taille et la longévité et de ce que cela veut dire.

Les commentaires que nous avons ici, je crois qu'Olivier a commenté, ce n'est pas véritablement un problème important : examiner la communauté désignée sans toute perception que la communauté doit avoir une organisation juridique ou être en lien avec un groupe organisé. Ce sont les commentaires. Ces deux sous-critères sont indépendants ; cela, c'est très important.

Diapositive suivante. Une nouvelle fois, c'est l'extension des lignes de conduite. On revient à la question délimitation et d'extension – et je ne veux pas trop répéter. On veut déconstruire un petit peu le lien existant. Vous avez un paragraphe qui serait biffé, annulé. Et on veut véritablement prendre en compte la longévité, la taille de la communauté. Soit c'est la longévité, soit c'est la taille. Et le score peut être de zéro si aucun des deux points n'est satisfait.

Giacomo, est-ce que vous voulez intervenir à nouveau ? Vous avez gardé la main levée ?

GIACOMO MAZZONE : Désolé, j'ai oublié de baisser la main.

JUSTINE CHEW : Est-ce qu'on peut passer au point suivant ? On arrive à nexus.

C'est le bon moment d'arrêter l'appel parce qu'on ne va pas pouvoir parler de tout cela en une minute et aborder un nouveau point. Cela paraît très logique de s'arrêter ici.

On va avoir un autre appel et on parlera d'une heure et d'un jour pour ce prochain appel. Mais j'aimerais inviter tout le monde à bien analyser cela et à utiliser le document Google également pour faire des commentaires pour travailler aux modifications du texte, au libellé.

Jonathan, je vous redonne la parole.

JONATHAN ZUCK : Merci Justine, merci de votre travail. Je crois qu'on va faire un Doodle parce que nous avons 27 participants.

Donc merci à toutes et à tous de participer. On pourra continuer notre travail au prochain appel. Merci de votre attention aujourd'hui. Et on organisera prochainement un autre appel. Merci beaucoup.

YEŞİM NAZLAR : Merci. Nous levons la séance. Nous vous souhaitons une excellente journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]